

Scolarisation et mariages à Liverdun d'après les registres paroissiaux

Effectuant des recherches généalogiques nous avons relevé tous les mariages de la commune de Liverdun de 1669 à 1800, relevés faits avec notation de l'âge des époux, des signatures et la paroisse d'origine des époux. Ce qui va nous permettre de faire une petite étude sur les habitudes matrimoniales de nos ancêtres du XVIII^e siècle et sur leur instruction.

De 1669 à 1742 les signatures sont absentes ou rares. Ce qui ne veut pas dire que les habitants ne savaient pas signer. En effet dans les actes des tabellions les signatures sont nombreuses : 6 signatures dans un contrat de mariage (concernant un vigneron) de 1646 A.D. 3 E 688, 16 signatures dans un autre de 1639, 5 croix et 5 signatures dans un contrat de 1691 A.D. 3 E 690. De 1669 à 1773, les âges aux mariages ne sont pas indiqués.

Liverdun faisant partie des Trois Evêchés, l'ordonnance royale de 1667 obligeait les prêtres à tenir les registres paroissiaux en double exemplaire. Aussi trouve-t-on la collection du greffe depuis 1670. D'autre part l'évêque André du Saussay avait pris aussi des ordonnances au synode du 16-4-1670.

Nous avons peut-être l'impression qu'avant l'école obligatoire, nos ancêtres étaient presque tous illettrés. Qu'en était-il réellement ?

Maggiolo (1) nous dit que du V^e au XVIII^e siècle, Toul est célèbre par le nombre et la valeur de ses institutions scolaires. A l'école épiscopale, chez les bénédictins de Saint-Evre 595, de Saint-Mansuy 993, à l'abbaye de Saint-Léon 1094, on enseigne aux enfants (admis dès l'âge de 5 ans) la lecture, le psautier, le comput, le chant et l'écriture.

A Toul la moyenne des conjoints qui ont signé leur acte de mariage est de 61,8 % en 1690 (75,2 % époux, 48,4 % épouses). En 1790, elle s'élève à 85,5 % soit 93,3 % pour les époux et 77,7 % pour les épouses.

Comme le fait remarquer Alexis de Rohan Chabot (2), Maggiolo n'a pu fournir de renseignements sur un aspect essentiel de la scolarisation : les effectifs.

(1) Maggiolo : *Pouillé scolaire ou inventaire des écoles dans les paroisses et annexes du diocèse de Toul Nancy 1880.*

(En 1877, Louis Maggiolo demanda aux instituteurs dans toute la France de faire des sondages dans les archives de leur commune. Il y eut 16.000 instituteurs pour répondre à l'enquête et relever les signatures de quatre périodes quinquennales : 1686-90, 1786-90, 1812-16, 1872-76).

(2) Rohan Chabot (Alexis de).— *Les écoles de campagne en Lorraine au XVIII^e siècle. Paris 1967.*

Nous ne saurons probablement jamais quelle proportion de la population scolarisable bénéficiait réellement d'une instruction. Il ne faudrait pas croire qu'il n'existait pas du tout d'école pour les enfants de la campagne ; au contraire.

Le Concile de Trente avait fait une obligation à chaque paroisse de stipendier un maître d'école ou régent. Une déclaration avait été faite à ce sujet par l'évêque de Toul le 10 mars 1695.

Nous savons aussi que depuis le milieu du XVI^e siècle, les communautés se considèrent responsables de leurs écoles appelées petites écoles, elles sont payantes, car les communautés ne peuvent sur leurs maigres revenus, assurer l'entretien d'un régent, d'une maîtresse d'école et celui d'une maison.

Monseigneur Drouas, évêque de Toul au XVIII^e siècle donna 600.000 livres pour établir des écoles de filles dans toutes les paroisses de son temporel. Il faut dire que l'Eglise considérait que l'enseignement lui revenait de droit.

D'après Robert Parisot (1), l'Etat ne s'occupait que d'une façon intermittente de l'instruction primaire. En 1695, un édit de Louis XIV avait placé les maîtres d'école sous la surveillance de l'Eglise.

En 1765, le conseil d'Etat de Lorraine rendait un arrêt qui ordonnait la séparation des sexes dans les écoles primaires. Les maîtres ne devaient instruire que des garçons, les maîtresses que des filles.

Au moment de la Révolution, le diocèse de Toul aurait compté 996 écoles de garçons sur 1046 paroisses.

Les instituteurs appelés maîtres d'école, régents, étaient en grande majorité des laïcs au XVIII^e siècle. La nomination du maître appartenait, dans les villages, en général à l'assemblée de communauté, dans les villes, au corps municipal. Le curé était toujours appelé à donner son avis ; parfois lui seul intervenait dans la désignation du maître.

Le postulant devait, avant d'entrer en fonction, signer un traité rédigé sous forme de contrat entre la communauté et lui.

Voici le traité du maître d'école de Bagneux (2) en 1713 :

« François Benoit, régent à Marthemont, s'engage pour un an à Bagneux, commençant à la Saint-Georges (23 avril), à charge pour lui de servir de chantre, se faire agréer par le curé, sonner la prière matin et soir et la dire, sonner l'angélus à midi, sonner pour le temps lorsqu'il y aura des nuées et que le tonnerre grondera et pour la gelée et le brouillard pendant le printemps lorsque les fruits sont tendres » ; il devra aussi chanter les messes dites au nom de la communauté et se logera à ses frais ; son gage sera de 20 sols francs d'impôt payables par demi-année et par habitant, il touchera un sol des écoliers qui écriront et 2 liards de ceux qui n'écriront point. Il aura une gerbe de blé et une d'orge de chaque habitant, une portion dans les bois communaux.

Robert Parisot (p. 263) dit que les registres paroissiaux, sur lesquels certains auteurs avaient cru pouvoir s'appuyer, ne fournissent pas un élément d'appréciation absolument sûr. Nous pensons cependant que les signatures qui sont souvent très belles, bien lisibles (nos contemporains se croient souvent obligés de signer illisible) d'un seul trait sont le fait de personnes ayant fréquenté régulièrement une école et les signatures péniblement dessinées lettre par lettre le fait d'illettrés.

Dans la période 1786-90, on voit se dessiner deux Frances, l'une où signent près ou plus 50 % des conjoints, l'autre où l'on reste loin de cette proposition. La France avancée va de la Normandie à l'Est et au Jura. La France du retard couvre presque tout le reste. Il semblerait donc que la France la plus alphabétisée a correspondu à la France la plus développée économiquement (3).

(1) PARISOT (Robert). — *Histoire de Lorraine*, Paris 1922, tome II, p. 260.

(2) Bagneux, arrondissement de Toul, ancien temporel de l'évêché de Toul. E. OLRYS. — *Traité du maître d'école de Bagneux*. *Journal de la société d'archéologie Lorraine*, 1866.

(3) François FURET, Jacques OZOUF — *L'Alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*. Paris, 1977, coll. Lire et écrire.

SIGNATURES DES EPOUX A LIVERDUN

De 1743 à 1748, nous avons recensé 21 mariages avec 15 signatures pour les époux et 15 signatures pour les épouses, soit 71,42 %.

Pour l'année 1765, à Chaudeney, 85,71 % des garçons et 57,14 % des filles, signent leur acte de mariage. Pour la même année à Liverdun, 91,66 % des garçons et 57,14 % des filles (comme à Chaudeney) signent.

	Nombre de mariages	Nombre de signatures des maris	Nombre de signatures des femmes	% des signatures correctes maris et femmes	% des signatures des époux	% des signatures des épouses
1753-1762	57	38	37		66,66	64,91
1763-1772	69	59	46	65,21	85,50	66,66
1773-1782	86	64	56	58,72	74,41	65,11
1783-1792	47	39	38	65,95	82,97	80,85
1793-1799	68	63	61	84,55	92,64	89,70

Dans ce tableau, nous voyons tout de suite que de décennie en décennie, le progrès est sensible dans le nombre des signatures et dans la qualité.

En partant du principe que les époux qui ont signé correctement leur acte ont fréquenté régulièrement une école, c'est un peu plus de 50 % qui auraient été scolarisés dans la 2^{ème} moitié du XVIII^e siècle. A partir de 1780 (environ), on en trouve 80 %. Il ne faut pas oublier que les époux fréquentaient l'école 10 ou 15 ans avant leur mariage.

ORIGINE et AGE DES EPOUX

Le report sur une carte, des paroisses d'origine des époux fait apparaître la répartition suivante :

	LIVERDUN 1700 — 1749	LIVERDUN 1750 — 1799	GONDREVILLE 1602 — 1624	VEZELISE 1619 — 1633
5 km	32,63 %	35,90 %	16,70 %	17,40 %
05 à 10	22,11 %	24,79 %	23,30 %	31,60 %
10 à 15	17,89 %	20,51 %	10 %	6,30 %
15 à 20	7,37 %	5,98 %	25 %	7,90 %
20 à 25	3,16 %	2,56 %	15 %	19,40 %
+ de 25	16,84 %	10,26 %	10 %	17,40 %
	sur 95 cas	sur 117 cas	sur 60 cas	sur 253 cas

1/3 seulement des mariages concernait un conjoint originaire d'une autre localité, soit 38,38 % à Liverdun (sur 247 mariages) pour la période 1700-1749 et 36,68 % pour la période 1750-1799 sur 319 mariages. Plus de la moitié des époux étrangers à Liverdun provenaient de villages distants au maximum de 10 kilomètres à vol d'oiseau, soit 54,74 % pour 1700-1749 et 60,69 pour 1750-1799.

Guy Cabourdin (1) trouve presque la même proportion à Vézélise pour la période 1619-1633, soit 49 %, 40 % à Gondreville pour 1602-1624.

Par rapport à 1700-1749, progression des unions contractées avec des habitants de la principale ville : Nancy de 6,31 % à 11,11 %, Toul, 2 mariages seulement pour la 1^{ère} période et 4 pour la 2^{ème}.

Comme le fait remarquer Guy Cabourdin, les villages limitrophes ont une position privilégiée. Pour Pompey, 13,68 %, Aingeray, 7,37 %, Saizeray, 6,31 %.

Pour la période 1700-1749, l'âge moyen au premier mariage est de 26,06 ans pour les hommes et de 24,75 ans pour les femmes.

Pour la période 1750-1799, l'âge moyen est de 27,39 ans pour les hommes et de 25,89 ans pour les femmes. Il semblerait donc que l'on se mariait plus vieux dans la 2^{ème} moitié du XVIII^{ème} siècle.

Pour le XVII^{ème} siècle, Guy Cabourdin a montré que l'on se mariait plus jeune. A Gondreville, l'âge moyen pour les hommes est de 23,20 ans et 22,34 ans pour les femmes (p. 114 de l'ouvrage déjà cité).

A Liverdun, 34,69 % des époux, (3,15 % avant 20 ans et 31,54 % de 20 à 24 ans) et 51,36 % des épouses avant 20 ans et 42,30 de 20 à 24 ans) s'étaient mariées avant l'âge de 25 ans.

Nous n'avons pas trouvé d'épouse avant l'âge de 17 ans.

Les veufs qui se remariaient avaient l'âge moyen de 48 ans, il était de 44 ans pour les veuves

L'époux devenu veuf cherchait à se remarier le plus vite possible, surtout lorsqu'il avait des enfants à charge. Les remariages après 2 ou 3 mois de veuvage ne sont pas rares.

Mariages entre célibataires	:	494
Célibataires épousant une veuve	:	42
Veuf épousant une célibataire	:	83
Mariages entre veufs	:	44
		663

D'un côté nous trouvons 577 filles dont 83 épousent un veuf et 86 veuves dont 42 épousent des célibataires.

D'un autre côté, nous trouvons 536 garçons dont 42 épousent une veuve et 127 veufs dont 44 épousent des veuves.

Proportionnellement, la répartition de ces mariages par rapport au nombre total des mariages (663) est la suivante :

Femmes	Hommes célibataires	Hommes veufs	TOTAL
Célibataires	74,51	12,52	87,03
Veuves	6,33	6,64	12,97
TOTAL	80,84	19,16	100,00

Les mariages entre célibataires représentent presque les 3/4 des unions.

Les mariages mixtes représentent environ 1/5 des unions.

Les mariages entre veufs représentent seulement 6,64 % des unions.

En général, les veufs se remariaient avant l'âge de 60 ans surtout lorsqu'ils avaient des enfants à charge.

(1) CABOURDIN (Guy).— *Terre et Hommes en Lorraine. Nancy, 1977, p. 149, tome I.*

MOUVEMENT SAISONNIER DES MARIAGES.

Par comparaison avec le travail de Guy Cabourdin sur Vézélise, nous avons utilisé les nombres journaliers proportionnels qui permettent de situer la fréquence des mariages en respectant la longueur inégale des mois. Si les mariages s'étaient répartis uniformément sur toute l'année, l'indice de chaque mois serait de 100.

NA : nombre absolu
 NJ : nombre journalier
 NJP : nombre journalier proportionnel

	NA	NJ	NJP Liverdun	NJP Vézélise
Janvier	223	7,19	392	220
Février	150	5,30	289	252
Mars	7	0,23	12	17
Avril	22	0,73	40	58
Mai	40	1,29	70	59
Juin	20	0,66	36	86
Juillet	30	0,97	53	92
Aout	22	0,71	39	51
Septembre	24	0,80	44	45
Octobre	18	0,58	32	71
Novembre	96	3,20	174	244
Décembre	11	0,35	19	5
	663	22,01	1200	1200

Le fait que le nombre des mariages tend vers zéro en décembre et en mars résulte d'une interdiction du concile de Trente. Dans le Rituel de Toul de Henry de Thyard Bissy 1700 au chapitre des empêchements appelés prohibitifs (p. 341, réédition de 1760), nous lisons :

« La défense de l'Eglise de célébrer des mariages depuis le 1^{er} dimanche de l'Avent jusqu'à la fête de l'Epiphanie et depuis le jour des Cendres jusqu'après l'Octave de Pâque ».

D'autre part, dans une commune rurale (à Liverdun on trouve beaucoup de vigneron) de mars à octobre les travaux des champs et de la vigne (octobre, le faible indice de 32) accaparaient toutes les énergies.

Janvier, février et novembre sont les seuls mois dont l'indice est supérieur à 100.

A Vézélise qui avait une population moins agricole, les mariages étaient plus nombreux dans les mois d'été. Liverdun indice 53 pour juillet, 92 pour Vézélise.

Claude PATURAND

MOUVEMENT SAISONNIER DES MARIAGES

calculé en nombres journaliers proportionnels (sur un total de 1200)

..... LIVERDUN
—— VEZELISE d'après M. Guy CABOURDIN

